

Adhésion (cocher et compléter)

-
- Cotisation nationale* (66 €) : 66 €
-
- Abonnement au mensuel « 36 000 communes » 19 €
-
- Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36 000 communes » x 10 €
-
- Total adhésion** €

* Comprend un dépannage juridique, un accès privilégié à Campagnol.fr, aux Jeudis de la formation, au service ingénierie et à des informations régulières sur les actions de l'AMRF

Règlement (cocher)

-
- Par mandat administratif Par chèque à l'ordre de « AMRF »
-

Signatures

Fait à :

Fait à Lyon

Le :

Le 05 janvier 2026

Signature Maire :

Jean-Paul CARTERET, en charge de
l'intérim de la Présidence

INFORMATIONS BANCAIRES :
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE
N° SIRET : 328 116 280 00079

BANQUE POSTALE LYON
IBAN : FR67 2004 1010 0701 0764 0Y03 887
RIB : 20041 01007 01 07640Y038 87
CODE BIC : PSSTFRPPLYO